



mon terrain est en zone nba

Par **martial**, le **09/02/2010** à **16:35**

bonjour.

pouvez vous me dire quelle est la surface minimum pour pouvoir construire dans une zone "NBA" en sachant que je suis raccordé au réseau d'eau potable, à l'edf, et l'assainissement (fosse septique avec certificat de conformité délivré par la Mairie). Merci

Par **COULOMBEL**, le **10/02/2010** à **10:41**

Bonjour!

....Le P.L.U (plan local d'urbanisme) est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la commune .Article L 123- 6 du code de l'urbanisme.

..la zone NB comprend 2 secteurs :

- 1- Secteur NBa, parcelle supérieure ou égale à 1000 m².
- 2- Secteur NBb, parcelle inférieure à 1000m².

Il convient de se reporter à la consultation du P.L.U à votre mairie.

En ce qui me concerne, le secteur NBa, est une zone non constructives , hors l'existant. seuls sont possibles les aménagements et l'extension des constructions existantes ...au sein de cette zone.

Une zone NBa est une subdivision d'une zone NB!

Se rendre à votre mairie, pour connaître votre P.L.U.

10 février 2010/ 10h39/....